

En projet, il est prévu :

- L'implantation dans le cimetière d'un espace d'accueil et de recueillement.
- Le remplacement des ampoules d'éclairage public par des ampoules moins énergivores rues Théodore Botrel, Pierre Legault et de Brocéliande.

2019 a répondu aux différents besoins entre les divers investissements et le fonctionnement du quotidien sans cesse grandissant. Se donner les moyens, être au rendez-vous des réalités d'aujourd'hui et de celles de demain, car demain c'est dès aujourd'hui qu'il se construit.

2020 sera le renouvellement de votre conseil municipal. Aussi comme la loi le préconise, avec le devoir de réserves et de neutralité, le Maire ne s'est pas attardé sur d'éventuelles orientations et objectifs de cette nouvelle année.

Le Maire a fait part de sa décision de briguer un nouveau mandat.

Il a adressé ses vœux de santé, de bonheur, de bien-être dans la vie de tous les jours, aux associations, aux forces vives de la commune : agriculteurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans, salariés, aux nouveaux habitants, aux aînés dans leur retraite bien méritée, aux agents communaux, aux membres du CCAS et aux agents municipaux. Une pensée toute particulière a été évoquée pour Muriel RONDEL, agent communal, responsable de la bibliothèque, emportée par la maladie.

Il a souhaité :

- une bonne retraite à Mme DELAUNAY Louise, agent d'entretien et à M. BIDOCHÉ Bernard, employé communal ;
- la bienvenue à nos agents : Mme ROBERT Delphine, M. TURPIN Guillaume et Mme GADAT Catherine au centre de loisirs et Mme LE PAN Oksana, agent d'entretien. Deux nouveaux agents viendront compléter l'équipe, pour le remplacement, au service technique et à la bibliothèque.

Le Maire a renouvelé ses vœux les plus sincères et les plus chaleureux à toute son équipe municipale et leur famille. Un très grand plaisir de travailler tous ensemble pour l'intérêt général au travers de nos diversités qui font l'aboutissement de nos projets et qui ont fait preuve d'implication, de motivation, d'enthousiasme, de collaboration sans faille, de cet esprit de solidarité et de partage.

Le Maire a conclu en précisant : « Alors, tous ensemble dans cette période de vœux, que générosité, solidarité, partage fassent partie de notre univers au quotidien. Ne nous laissons pas absorber par certaines résignations ou fatalismes. Soyons optimistes continuons d'inventer demain, continuons de donner du sens à notre quotidien, croyons et ayons confiance dans l'avenir, continuons de puiser au fond de nous-mêmes les ressources nécessaires pour créer et construire demain, pour ne pas simplement que rêver l'avenir mais le permettre. C'est notre mission à tous ».

■ Elections :

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15/03 pour le 1^{er} tour et le dimanche 22/03 pour le second tour.

Le bureau de vote est situé à la Mairie (salle du Conseil municipal) et sera ouvert de 8h à 18h.

Pour rappel, au moment du vote, chaque électeur doit présenter un titre d'identité (carte d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, permis de conduire, carte d'anciens combattants, carte d'invalidité...). La liste des titres valables établie par arrêté du ministre de l'intérieur sera affichée à l'entrée du bureau de vote.

Pour voter par procuration, vous pouvez remplir votre demande en ligne sur les sites Internet :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R12675.xhtml> ou

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>, puis vous rendre auprès d'une instance habilitée (Gendarmerie ou Tribunal d'Instance) pour la valider. Cette dernière sera ensuite transmise en Mairie. Donc, n'attendez pas le dernier jour pour établir votre procuration au risque qu'elle n'arrive pas à temps en Mairie.

■ Effectif communal :

Il a été effectué deux nouvelles embauches :

- MILENA DOHOLLAU : nouvelle bibliothécaire, en remplacement de B. GICQUEL.
- VINCENT DRILLET : nouvel employé communal, en remplacement de B. BIDOCHÉ

■ Commission voirie :

Elle s'est réunie le 4 décembre en présence de :

- MM L. BOHANNÉ et D. CREPIN, de la communauté de communes ;
- MM P-Y. TREGOUËT, B. DANIEL et Mme E. BERTHELOT, élus et membres de la commission voirie.

Elle a sillonné les 43 km de la voirie communale et rurale en campagne et a relevé les anomalies à corriger.

Bilan des travaux 2019 :

La liste des travaux est relatée dans le Bilan d'activité 2019, " La voirie, compétence de la communauté de communes" pour un coût total de 45 849,42 € HT.



Rue de La Chesnais en travaux

La commission représentée par P-Y. TREGOUËT, le 21 janvier a fait des propositions de travaux pour l'année 2020 à la communauté de communes, laquelle a validé les travaux suivants :

| INVESTISSEMENT (coût estimé en HT) | |
|---|-------------|
| Modernisation (tricouche et enrobé) | 14 508,27 € |
| Le Bois Picard Est | |
| Busage, traversée de route - La Ville Danet | 1 547,70 € |
| Création d'une aire de croisement route de la Brohinière | 2 188,10 € |
| Enrobé sur accès élevage La Ville Girouais | 423,07 € |
| Empierrement accotement La Ville es Ménard | 774,75 € |
| Enrobé à froid sur quelques routes | 1 464,40 € |
| Calage accotement et rechargement en enrobé | 5 714,54 € |
| Curage des fossés et dérasement des accotements dans 18 tronçons de voirie soit 7 800 m | 7 144,40 € |
| PATA (bicouche en surface sur chaussée déformée) | 7 910,74 € |
| Deux fauchages et débroussaillage | 6 153,25 € |
| Estimation du coût total | 47 829,52 € |

La commission a constaté dans l'ensemble un bon état de la voirie communale. L'accent a été mis sur le PATA (bicouche sur chaussée déformée) afin de favoriser le vieillissement de la chaussée la rendant moins perméable.

Une opération de curage des fossés va être effectuée suite à une pluviométrie très élevée durant le dernier trimestre. Elle se fera courant février par l'entreprise 2LTP de Trignac en Loire Atlantique.

■ Relevé pluviométrique 2019 :

Le relevé des précipitations se fait quotidiennement dans deux endroits précis dans le bourg de Boisgervilly.

L'année 2019 restera exceptionnelle au niveau de la météo (vent, canicule, pluie) :

- Février reste le mois le plus inattendu de l'année : coups de vent à 83 km/heure avec des températures de 21° et 132 heures d'ensoleillement (80 heures en temps normal).

- Juillet : un record historique avec des températures avoisinant les 40°.

- Septembre : la sécheresse s'installe avec un déficit d'eau.

- Octobre, novembre et décembre : la pluie arrive avec une pluviométrie de 419 mm sur la commune, de quoi recharger les nappes phréatiques. L'automne a été pluvieux.

En 2019, il est tombé 1037 mm d'eau dans la commune, soit 220 mm de plus qu'en 2018.

La moyenne départementale entre 1998 et 2012 est de 708 mm (source Météo France).

Année record, aucune donnée supérieure n'a été enregistrée depuis, sur la commune.

■ Téléthon Cantonal :

Les communes de Boisgervilly et de Saint-Uniac ont organisé le Téléthon cantonal 2019 avec la participation de l'ensemble des autres communes. La balade dans le bourg des pompiers avec des fumigènes n'est pas passée inaperçue.

Les manifestations ont rapporté la somme arrondie à 25 000 €, ce qui fait un cumul de 354 768 € depuis l'année 2000.

En 2020, la commune organisatrice sera Montauban avec toujours la même devise "Ensemble nous sommes plus forts". Un défi prêt à être relevé.

■ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 6 février 2020. Les sujets suivants ont été traités à l'ordre du jour :

- Finances publiques : votes des subventions et budget primitif 2020.
- Aides au secours scolaires : décision d'une aide unique (6 % du CCAS, 10 % du CM) soit 16 % dans le budget communal.
- Dossier d'aides sociales.
- Préparation du repas du CCAS du samedi 4 avril.
- Devenir des logements 5 et 5 bis, place de l'Eglise.

INFOS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal : les principales délibérations du CM.

Séances des 4 décembre 2019, 9 janvier et 6 février 2020

Les comptes rendus intégraux peuvent être consultés en Mairie (panneau d'affichage).

■ Mégalis Bretagne :

L'adhésion de la commune au bouquet de services numériques Mégalis Bretagne arrive à échéance le 31/12/2019.

Le CM décide de signer la nouvelle Charte de services numériques 2020-2024.

■ Tour de Bretagne Cycliste :

Le CM autorise le Maire à signer la convention du Tour de Bretagne 2020 qui se déroulera du 25 avril au 1^{er} mai avec une arrivée d'étape le mercredi 29 avril à Boisgervilly. La participation de la commune s'élève à 5 000 €.

■ Effectifs communaux :

A compter du 01/01/2020, il convient de modifier la durée du travail de deux adjoints techniques territoriaux dans les services suivants :

- Centre de loisirs (restauration tous les mercredis) :

La durée de travail d'un agent passe de 16h54 à 18h11 par semaine.

- Ecole La Rose des Vents (entretien des locaux) :

La durée de travail d'un agent passe de 32h57 à 34h15 par semaine.

■ Lotissement Les Lavandières :

Le CM décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt de 636 700 € souscrit par l'emprunteur, Archipel Habitat, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 8 locatifs.



Les locatifs – Lotissement Les Lavandières

■ Rétrocession d'une voie privée :

Le propriétaire de la voie privée située à La Bagrais a accepté de la céder gratuitement à la commune.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune.

■ Recensement militaire :

Tous les jeunes, garçons et filles nés en janvier, février et mars 2004 sont invités à se faire recenser à la mairie avant le 31 mars 2020, munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Une attestation de recensement leur sera délivrée. Elle doit être conservée précieusement, aucun duplicata ne sera fourni. Une copie de cette attestation leur sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Bac, permis de conduire et même conduite accompagnée...).



Logements CCAS

■ Prélèvement automatique des services :

Le CM approuve la mise en place du prélèvement automatique et du paiement par Internet pour les factures de garderie, de restauration scolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) émises par la commune de Boisgervilly.

■ Dématérialisation du contrôle de légalité et budgétaire :

Le CM décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité et par conséquent, de choisir le dispositif de Mégalis Bretagne pour la mise en œuvre.

■ Abri de cérémonie au cimetière :

Le CM a décidé de créer un abri de cérémonie au cimetière. Le CM a adopté le plan de financement et va solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

■ Tarifs SPANC 2020 (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Le CM propose les tarifs ci-dessous pour la refacturation aux particuliers des prestations de contrôles de leur assainissement non collectif pour l'année 2020 :

| ANNEE 2020 | |
|---|----------|
| Contrôle des installations neuves ou existantes à remettre en état | |
| Faisabilité | 56.00 € |
| Conception | 56.00 € |
| Réalisation | 85.50 € |
| Contrôle des installations existantes | |
| Contrôle de bon fonctionnement | 77.00 € |
| Contre visite d'un contrôle de bon fonctionnement | 44.50 € |
| Visite technique et autres services | |
| Visite technique | 59.00 € |
| Prélèvement et analyse de rejet | 49.00 € |
| Contrôle de bon fonctionnement lors de la cession d'un bien | |
| Contrôle | 136.50 € |
| Contre visite technique | 95.50 € |